



Le 8 octobre 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 octobre 2024 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Sonia Fontaine - maire
Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 septembre 2024**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 311-6-24 amendant le règlement 311-91 concernant la construction.
 - 5.2- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 380-77-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
 - 5.3- Adoption / Règlement 380-76-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 6.- **PROJETS DE RÉOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2024
 - 6.2- Assurances générales de la municipalité / Renouvellement du contrat pour 2025
 - 6.3- Emplois Été Canada / Demande d'aide financière
 - 6.4- Le Canada en Fête / Demande d'aide financière
 - 6.5- Barrage routier et Colportage / Chevaliers de Colomb / Autorisation
 - 6.6- Dépôt du rapport / L'eau potable
 - 6.7- Charte d'engagement du lac des Deux Montagnes
 - 6.8- Dépôt / Mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.
 - 6.9- Nomination à la commission de la circulation
 - 6.10- Construction des ateliers municipaux / Décompte progressif #4 / Autorisation de



paiement

- 6.11- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Libération de 50% de retenue contractuelle / Autorisation de paiement
- 6.12- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Remplacement du toi poste de pompage
- 6.13- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Remplacement d'une conduite d'eau

7.- **RAPPORTS**

7.1- Aucun

8.- **VARIA**

9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**

11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-10-169

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 10 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CORRESPONDANCE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 311-6-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 311-91 CONCERNANT LA CONSTRUCTION.

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 311-91.

Le conseiller La conseillère Barbara Legault dépose le projet de règlement 311-6-24 amendant le règlement 311-91 afin d'obliger l'installation d'un compteur d'eau sur toute nouvelle construction.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 380-77-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

Le conseiller La conseillère Barbara Legault dépose le projet de règlement 380-77-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin de modifier l'interdiction de stationner sur la 38e rue.

24-10-172

ADOPTION / RÈGLEMENT 380-76-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-76-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le règlement numéro 380-76-24 amendant le règlement 380-97 concernant le stationnement et la circulation, soit adopté.

24-10-173

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024



Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 septembre 2024 au montant de 86 974,88 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2024 au montant de 1 174 093,18 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-174

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ / RENOUELEMENT DU
CONTRAT POUR 2025

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2025 avec le firme FQM Assurances pour un montant de 102 530,98 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-175

EMPLOIS ÉTÉ CANADA / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE Marc Laurin, responsable aux loisirs de la municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès Emplois Été Canada pour 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-176

LE CANADA EN FÊTE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE Marc Laurin, responsable aux loisirs de la municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès Le Canada en Fête pour 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-177

BARRAGE ROUTIER ET COLPORTAGE / CHEVALIERS DE COLOMB /
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

D'autoriser les chevaliers de Colomb à faire des barrages routiers le 9 et 10 novembre 2024 pour les paniers de Noël et ce sur:



No de résolution
ou annotation

- la 13e
- Au coin des rues André-Soucy et Mtée de La Baie
- Sur la 59e au coin de la piste cyclable
- En face de l'église

D'autoriser les chevaliers de Colomb de faire du colportage le 16 et 17 novembre 2024 pour ramasser de l'argent pour les paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-178

DÉPÔT DU RAPPORT / L'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable ainsi que le courriel du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avec des actions de mettre en place, soit déposé au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-179

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU LAC DES DEUX MONTAGNES

ATTENDU QUE le lac des Deux Montagnes est un réservoir naturel d'une importance critique pour la fiabilité de l'approvisionnement et pour la qualité de l'eau potable pour près d'un million de personnes résidant à proximité et en aval du lac des Deux Montagnes;

ATTENDU QUE le lac des Deux Montagnes est un écosystème précieux abritant une richesse biologique qui participe à l'épanouissement et au dynamisme des communautés humaines, animales et floristiques de la grande région métropolitaine de Montréal et au-delà;

ATTENDU QUE le lac des Deux Montagnes est une destination de choix pour les pratiques récréotouristiques et le contact avec la nature pour la région métropolitaine de Montréal et que cet achalandage a des impacts sur les milieux naturels;

ATTENDU QUE les effets des changements climatiques amplifient l'intensité et la fréquence des épisodes de précipitation entraînant surverses et inondations;

ATTENDU QUE les territoires riverains au lac sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau d'eau en période de crue et de fortes pluies et que cela entraîne de nombreux dommages sur les populations locales provoquant des pertes matérielles et une détresse psychologique chez les sinistrés;

ATTENDU QUE la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité sont intrinsèquement liés et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QUE les pressions croissantes liées au développement et à l'étalement urbain dans la grande région métropolitaine de Montréal représentent une menace pour la qualité des milieux naturels environnants du lac, ainsi que pour la santé de ses eaux;

ATTENDU QUE les services écologiques des milieux humides et naturels ainsi que des zones littorales végétalisées du lac atténuent les impacts des changements climatiques, notamment par le ralentissement des débits dans le réseau d'égout, par une dépollution des eaux de ruissellement, générant une zone tampon en cas d'inondation et que ces bénéfices sont largement documentés par la science;

ATTENDU QUE la protection de ce patrimoine naturel est une responsabilité partagée et que les différents paliers gouvernementaux, les entreprises et la société civile sont appelés à jouer un rôle pour relever les défis actuels et futurs de ce plan d'eau;



ATTENDU QUE la charte d'engagement du lac des Deux Montagnes est le fruit d'un travail de concertation et de cocréation qui a mobilisé plus d'une quarantaine de parties prenantes des quatre régions riveraines;

ATTENDU QUE la réalisation de la vision et l'atteinte des six ambitions de la charte nécessitent des efforts communs entre toutes les parties prenantes concernées par les enjeux du lac. Ces efforts doivent transcender les frontières administratives afin d'amplifier les retombées positives;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC riveraines sont en première ligne des bouleversements futurs et que par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, elles sont des actrices incontournables pour l'atteinte de la vision;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la charte permet de répondre à plusieurs orientations de la Stratégie québécoise de l'eau et aux futures orientations gouvernementales en aménagement du territoire du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité d'ici 2030;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec devront se doter d'un Plan climat d'ici 2026 et entreprendre des actions d'ici 2030 pour renforcer leur résilience et leur adaptation face à la crise climatique.

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

Que la Municipalité de Pointe-Calumet adhère à la charte d'engagement du lac des Deux Montagnes et s'engage, dans la limite de son domaine de compétence, à respecter les engagements suivants:

1. Prendre une part active dans la réalisation des six ambitions en les traduisant en actions sur notre territoire d'intervention ;
2. Devenir leader pour la protection du lac et ambassadeur de la Charte ;
3. Contribuer activement au processus de mobilisation des connaissances en participant entre autres aux événements organisés dans le cadre de la démarche ou en partageant des informations ;
4. Collaborer à la recherche de solutions et à l'expérimentation de projets collectifs pour maximiser l'efficacité des actions et favoriser une approche intégrée et coordonnée à l'échelle du lac et de son bassin versant ;
5. Mobiliser, accompagner ou sensibiliser la population et nos partenaires aux enjeux et aux meilleures pratiques pour répondre aux problématiques du territoire ;
6. Participer ou se tenir informé des activités des instances de concertation présentes sur le territoire afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des mesures ainsi que des outils de planification mis en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-180

DÉPÔT / MÉMOIRE SUR LA MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEU HYDRIQUE, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS.

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand



No de résolution
ou annotation

QUE le mémoire sur la modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations soit déposé au Conseil municipal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Serge Bédard, Samuel Champagne, Patrick Beauchamp, Barbara Legault, Chantal Chartrand

Contre : Richard Handfield

24-10-181

NOMINATION À LA COMMISSION DE LA CIRCULATION

ATTENDU qu'il y a une vacance sur la commission de la circulation.

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE Monsieur Gérard Lauzon soit nommé à la commission de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-182

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX / DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 /
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER le paiement au montant de 157 944,82 \$ (taxes incluses), à la firme Gestion Karmat, lequel représente le décompte progressif #4, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 518-24 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-183

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-
CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA
DIGUE - 13E AVENUE / LIBÉRATION DE 50% DE LA RETENUE
CONTRACTUELLE / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 487 747,93 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente la libération de 50% de la retenue contractuelle, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / REMPLACEMENT DU TOIT DU POSTE DE POMPAGE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE Pronex Excavation inc. procède au remplacement complet du toit du poste de pompage selon les normes en vigueur, incluant 6 trappe d'accès, au cout de 80 599,75\$.

QUE Madame Chantal Pilon, la directrice générale, soit autorisée à signer la directive de modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-185

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE Pronex Excavations inc. procède avec le remplacement de la conduite d'entrée d'eau au poste SP-03 au cout de 133 990,91\$.

QUE Madame Chantal Pilon, la directrice générale, soit autorisée à signer la directive de modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

Madame Fontaine remercie les membres du Conseil pour les signatures du mémoire.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Monsieur Champagne: Remerciements
Madame Chartrand: Zone Inondable
Madame Legault: nuit sans abris 18 octobre 2024



Monsieur Beauchamp: Remerciement zone inondable
Monsieur Handfield: Endiguement 13e avenue et 32e avenue - Quelles mesures ont été prises pour la captation des hautes surfaces considérant que nous sommes endigués et que les grosses pluies ne communiqueront plus avec le lac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) M Bélanger
- 2) M. Curm
- 3) M Dumais
- 4) M Gingras
- 5) M Soudry
- 6) M Simon
- 7) M Proulx
- 8) M Pricilla
- 9) M Richer
- 10) M Audair
- 11) M Lemieux
- 12) M Lacroix
- 13) M Sauriol

24-10-186

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 20h23, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale